

### III.—**Wou-In**, CHAMBRE DE DROITE (CONSEIL DES MINISTRES).

Cette Chambre se compose de tous les Ministres et Vice-Ministres des différents Ministères; elle prépare les propositions de budget et discute des affaires ministérielles en général.

---

## ADMINISTRATION.

---

Il y a neuf *Shô* ou Ministères et, en outre, les préfectures des trois cités et des soixante-quatre arrondissements, puis le *Kai-ta-kou-shi* ou Commission des Colonies de Yezo et de Krafto et la province des Liou-Kiou. Ils sont tous sous la direction du *Dai-jō-kan* et comprennent plusieurs *Rio* ou directions et *Shi* ou sections sous leur contrôle immédiat.

1° **Gai-mou-sho** (Ministère des Affaires étrangères).

2° **Okourasho** (Ministère des finances).

Ce département comprend :

1. *Zo-hei-rio* (Direction de la Monnaie).
2. *So-zei-rio* (Direction du recensement et des revenus).
3. *Ko-seki-rio* (Direction des Statistiques).
4. *Do-bokou rio* (Direction des constructions).
5. *Shi-hei-rio* (Direction du papier-monnaie).
6. *Soui-nô-rio* (Direction des recettes).

7. *To-kei-rio* (Direction de la Comptabilité générale).
8. *Ken-sa-rio* (Direction du contrôle).
9. *Ye-ki-tei-rio* (Direction des Postes).

3° **Rikougunsho** (Ministère de la Guerre), comprenant :

1. *Hei-gakou-rio* (Collège militaire).
2. *Gou-i-rio* (Direction du Service de Santé).
3. *Sai-ban-sho* (Justice militaire ; Conseils de guerre).
4. *Zo-hei-shi* (Section de l'Arsenal et des Constructions).
5. *Bou-ko-shi* (Section des approvisionnements militaires).

4° **Kaigounsho** (Ministère de la Marine) comprenant :

1. *Shiou-sen-rio* (Direction des Arsenaux de la Marine).
2. *Sokou-rio* (Direction de l'hydrographie).
3. *Hei-gakou-rio* (Direction du Collège naval).
4. *Goun-i-rio* (Service de Santé).
5. *Ki-kaï-shi* (Section technique).
6. *So-hei-shi* (Section de l'Arsenal des Constructions).
7. *Bou-ko-shi* (Section des approvisionnements).
8. *Soui-hei-honbou* (Infanterie de Marine).
9. *Sai-ban-sho* (Tribunaux maritimes).
10. *Tei-tokou-shi* (Amirauté-Agences).

5° **Mombou-Sho** (Ministère de l'Instruction publique).

6° **Kiobou-sho** (Ministère des Cultes).

7° **Kôbou-sho** (Ministère des Travaux publics), comprenant :

1. *Kogakou-rio* (Collège des Ingénieurs civils).
2. *Kan-no-rio* (Direction de l'Encouragement de l'industrie).
3. *Ko-zan-rio* (Direction des Mines).
4. *Tets-do-rio* (Direction des Chemins de fer).
5. *To-dai-rio* (Direction des Phares).
6. *Den-shin-rio* (Direction des Télégraphes).
7. *Sei-sakou-rio* (Direction des Fabriques et Manufactures).
8. *Sokou-rio-shi* (Section des Plans).

8° **Shi-ho-sho** (Ministère de la Justice), comprenant :

1. *Mei-ho-riô* (Commission de l'élucidation des lois).
2. *Kei-ho-riô* (Direction de la Police).

9° **Kou-nai-sho** (Ministère de la Maison de l'Empereur), comprenant :

1. *Nai-zen-shi* (Section du Service de la Maison de l'Empereur).
2. *Takou-mi-shi* (Section de la construction et des réparations des Palais impériaux).
3. *Tcho-do-shi* (Section de la comptabilité et autres affaires privées de la Maison de l'Empereur).

### Organisation des Ministères, Directions et Sections.

#### MINISTÈRES.

1. *Kiô* (Ministre). Il dirige les affaires de son Ministère dans toutes ses Directions et Sections et tous les officiers y attachés sont sous sa dépendance.

2. *Tai-you* (Premier Aide-Ministre). *Shô* (Second aide Ministre); ils prennent rang immédiatement après le *Kiô*.

3. *Dai-djô* et *Shô-djô* dirigent les différentes branches des affaires des Directions et des Sections et reçoivent leurs ordres du *Kiô*, du *Tai-you* et du *Shô*.

4. *Rokou* (secrétaires), s'occupent de la rédaction des écritures.

#### DIRECTIONS.

1. *Kami* (Chef) et *Gon-no-kami* (vice-kami), sont les premiers officiers de leurs Directions respectives et en dirigent toutes les affaires.

2. *Ské* (aide) et *Gon-no-ské* (second aide), dirigent les différentes branches des affaires des Directions.

3. *Zokou* ou *Sakouan* (secrétaires), chargés des écritures des Directions.

SECTIONS.

1. *Kami* (chef) *Gon-no-kami* (vice-kami). Leurs fonctions sont les mêmes que celles des *Kami* et *Gon-no-kami*, des *Rio* ou Directions.

2. *Rei-shi* (secrétaire), est chargé de toutes les écritures de sa Section.

ORGANISATION DU **Kai-ta-koushi** OU DE LA COMMISSION DES COLONIES DE YEZO ET KRAFTO.

1. *Chio-kouan* (Commissaire en Chef) et *Dji-kouan* (commissaire en second). Leurs fonctions sont les mêmes que celles des Ministres et Vice-Ministres.

2. *Dai-Han-kouan*, *Chiou-Han-kouan* et *Sho-Hangan*. Leurs fonctions sont les mêmes que celles des *Dai-djô* et des *Shio-djô*.

3. *Kouan-dji* (inspecteur), chargé de l'inspection des détails de la Commission.

4. *Shi'cu-ten* (secrétaire), chargé des écritures de la Commission.

ORGANISATION DES PRÉFECTURES DES **Fou** (CITÉS) ET DES **Ken** (ARRONDISSEMENTS).

CITÉS.

1<sup>o</sup> *Chiji* (préfet), *Gon-chiji* (sous-préfet), ont pour fonctions de veiller à toutes les affaires de leur *Fou* ou cité.

2<sup>o</sup> *San-ji* (premier Conseiller de préfecture et *Gon-san-ji* (vice *san-ji*), prennent rang immédiatement après les *Chiji* et *Gon-chiji*.

3<sup>o</sup> *Tenji* et *con-tenji* (vice-*tenji*), ont pour fonctions la direction des différentes branches de chaque *fou* ou cité, sous les ordres des *Chiji* et des *Sanji*.

4<sup>o</sup> *Sakouan* (secrétaire), chargé des écritures.

ARRONDISSEMENTS.

1° *Rei* (préfet) et *Gon-rei* (sous-préfet), ont pour fonctions de veiller à toutes les affaires de chaque *ken* ou arrondissement.

2° *Sanji* (conseiller) et *Gon-san-ji* (vice *San-ji*), viennent immédiatement après le *Rei* et le *Gon-rei*.

3° *Tenji* et *Gon-ten-ji* (vice-tenji), dirigent les différentes branches des affaires du *ken* ou de l'arrondissement sous les ordres des *Rei* et des *San-ji*.

4° *Sakouan* (secrétaire), chargé des écritures.

PROVINCE DE LIOU-KIOU.

1° *Wo* (vice-roi), chargé de l'administration générale.

